

Démocratiser l'accès au financement des PME guinéennes dans une logique d'inclusion financière.

Nous favorisons leur bon développement afin de dynamiser le tissu économique guinéen.

La **garantie de crédit bancaire** est l'un des principaux instruments du FGPE Guinée pour **soutenir** le financement des entreprises. Ce dispositif consiste à dérisquer les TPME en apportant des **garanties additionnelles** aux Banques et Institutions de microfinance dans le cadre de leur activité de financement par un mécanisme de **partage des risques**.

En sa qualité d'établissement financier, le FGPE Guinée dispose d'instances de gouvernance et de contrôles conformes aux exigences du Régulateur ; alliant **le meilleur du public et le meilleur du privé** :

- un conseil d'administration
- un commissaire aux comptes et un suppléant



Les avantages de l'offre du FGPE Guinée

- Une relation de proximité
- Une couverture en GNF (sans risque de change)
- Une indemnisation souple et rapide
- Une assistance technique pour développer le portefeuille



Dans le cadre de la mission d'intérêt général conférée par l'Etat, le FGPE Guinée a développé une offre produits et services innovante et attractive à l'attention du secteur privé.

La garantie individuelle

- Partenariat encadré par une convention
- Appréciation du risque indépendante de l'institution financière
- Rapidité de traitement des dossiers suivant un SLA

La garantie partielle de portefeuille

- Délégation d'octroi des crédits accordée aux institutions financières
- Caractère silencieux de la garantie
- Indemnisation souple et rapide dès le déclassement de la créance

Les IFP recueillent les garanties usuelles pour le crédit.

La durée de la garantie est égale à celle du concours garanti.

La quotité de garantie est de 50%.



Qui sont les bénéficiaires ?



Les **entreprises immatriculées** au RCCM quelle que soit leur forme juridique et répondant à la définition de la PME

- Ayant une existence d'**au moins un an**
- Exerçant des activités **licites**

Quels sont les secteurs d'activité concernés ?



- **Secteur primaire** (agriculture, pêche, élevage...)
- **Secteur secondaire** (industrie, construction...)
- **Secteur tertiaire** (commerce, transports, services...)

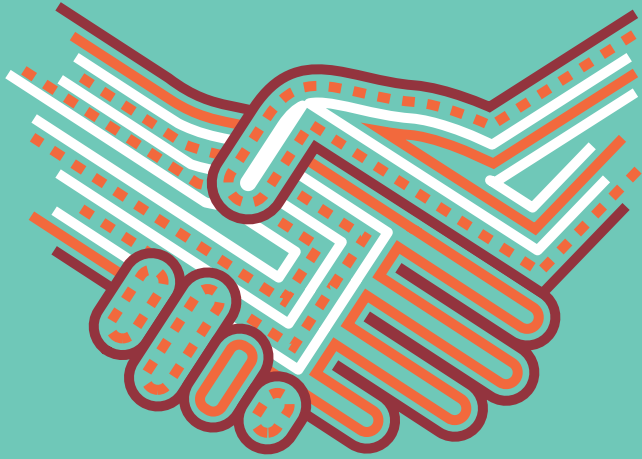
Quels sont les cas de figure éligibles ?



Tous les **crédits en trésorerie** d'une durée **supérieure ou égale à 30 jours** :

- Lignes de découverts
- Prêts à court terme
- Prêts à moyen terme
- Prêts à long terme dont la durée n'excède pas sept ans

Nous jouons un rôle de conseil de proximité pour aider les PME à trouver les relais de croissance pour transitionner vers une économie plus vertueuse et durable.



Soutenir des projets durablement et socialement engagés.

Dans le cadre de nos activités de financement, nous veillons à ce que tous les projets que nous accompagnons tiennent compte des politiques RSE les plus pertinentes grâce à notre outil référentiel innovant.

Permettre l'accès à la création de PME pour toutes et tous.

Nous portons un engagement sociétal fort en faveur de la diversité et de l'entrepreneuriat féminin.

Favoriser la réduction de la pauvreté et de la malnutrition à l'échelle locale.

Nous créons des opportunités d'emplois significatives dans une démarche d'inclusion sociale et de développement économique local.



FGPE
GUINÉE

Le **FGPE Guinée** est une Société Anonyme agréée en tant qu'institution financière spécialisée par la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG).

Il est placé sous la tutelle technique du Ministère du Commerce, de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises et de la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances.



FGPE
GUINÉE

L'audace
des possibles

Libérer le potentiel des PME

Fonds de Garantie des Prêts aux Entreprises